

D » REPUBLIQUE DU TCHAD  
Progrès  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
PRIMATURE  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL *deu*

Unité-Travail-

N'Djamena, le 21 mai 2014

N 052 /PR/PM/MFB/SE/SG/2014

Le Ministre des Finances et du Budget

A

Monsieur le Directeur Général de la Société GLENCORE

50 Berkeley Street, London W1J 8HD, England (Angleterre)  
Tel : +44 20-7629 3800 ; +44 20-7412 ; Fax : +44 20 7412 3301 ;

Monsieur,

Le Tchad est sous Programme de Référence qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2013. Deux revues de ce programme à fin juin et fin septembre 2013 se sont globalement déroulées de façon satisfaisante à l'exception du prêt GLENCORE conclu le 07 mai 2013 et approuvé en août 2013. La prise en compte de ce prêt dans le cadrage budgétaire 2014, selon les termes de convention de prêt que vous connaissez bien, crée un gap de 259 milliards FCFA (285 milliards de FCFA selon les dernières hypothèses des services du FMI). Un tel niveau de déficit ne permet pas au Gouvernement de conclure un programme formel avec le Fonds Monétaire International, donnant accès aux ressources de cette institution en 2014.

Pour ce faire et face à un grand besoin de financement actuel dont le pays sollicite de la communauté des bailleurs en vue de promouvoir la croissance et d'assurer son développement, Le Gouvernement de la République du Tchad souhaite vivement conclure au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014 un Programme Triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Il compte avec ce dernier programme atteindre le point d'achèvement de l'IPTE (Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés) afin que le pays puisse bénéficier de l'allègement de la dette.

Cette convention de prêt de 300 millions de dollars US relayée par un avenant qui porte le montant à 600 millions de dollars US offre l'opportunité à la Société GLENCORE de se rembourser par des prélèvements de 70% des recettes pétrolières au taux d'intérêt de 6,625% majoré du LIBOR. Par ses clauses, elle constitue une

entrave à la réalisation des conditions préalables à l'atteinte du point d'achèvement recherché par les Autorités Tchadiennes.

Pour permettre de ramener le déficit budgétaire à un niveau soutenable et compatible avec les critères et repères de réalisation quantitatifs et structurels du Programme de Référence et du futur programme triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit, une renégociation des termes et conditions de ce prêt s'impose.

Les conditions et termes permettant de respecter les critères et repères quantitatifs et structurels de ces programmes d'une part et d'autre part rétablir l'équilibre budgétaire sont présentés comme suit :

- ✓ Maintenir à trois (3) le nombre de cargaisons dont le produit de vente servira de moyen de remboursement à GLENCORE et ramener de 70 à 35% voire 50% la part du produit de vente de la cargaison affectée à GLENCORE ;
- ✓ Ramener à 3,75% ou 4% le taux d'intérêt +LIBOR ;
- ✓ Rallonger la maturité de ce prêt de 20 mois à 60 mois ;
- ✓ Annexer à la convention le tableau d'amortissement du préfinancement étant entendu que l'encours au 01/02/2014 se situerait autour de 411.803.175,66 dollars US.

En effet, l'aménagement des termes et conditions ci-dessus énumérés aura pour inconvénient de générer des intérêts moratoires au profit de GLENCORE mais l'effet pervers de cet aménagement sera compensé par la possibilité du Tchad d'atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE et de bénéficier de l'allègement de la dette extérieure.

Aussi, convient-il, Monsieur le Directeur Général de bien rassurer la Société GLENCORE qu'elle demeure un partenaire de premier rang et que la renégociation voulue par le Gouvernement vise à renforcer les conditions de relations qui la lient à l'Etat Tchadien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

  
BEDOUMRA KORDJE

